



Reconnaissance des réseaux régionaux de cancérologie

**1^{er} congrès national des réseaux de cancérologie
Vichy le 1er octobre 2010**

Fondamentaux de l'organisation de la cancérologie en réseau régional

A travers ses missions, le RRC a vocation à :

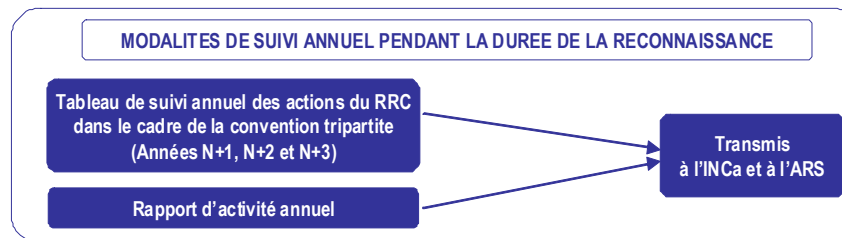
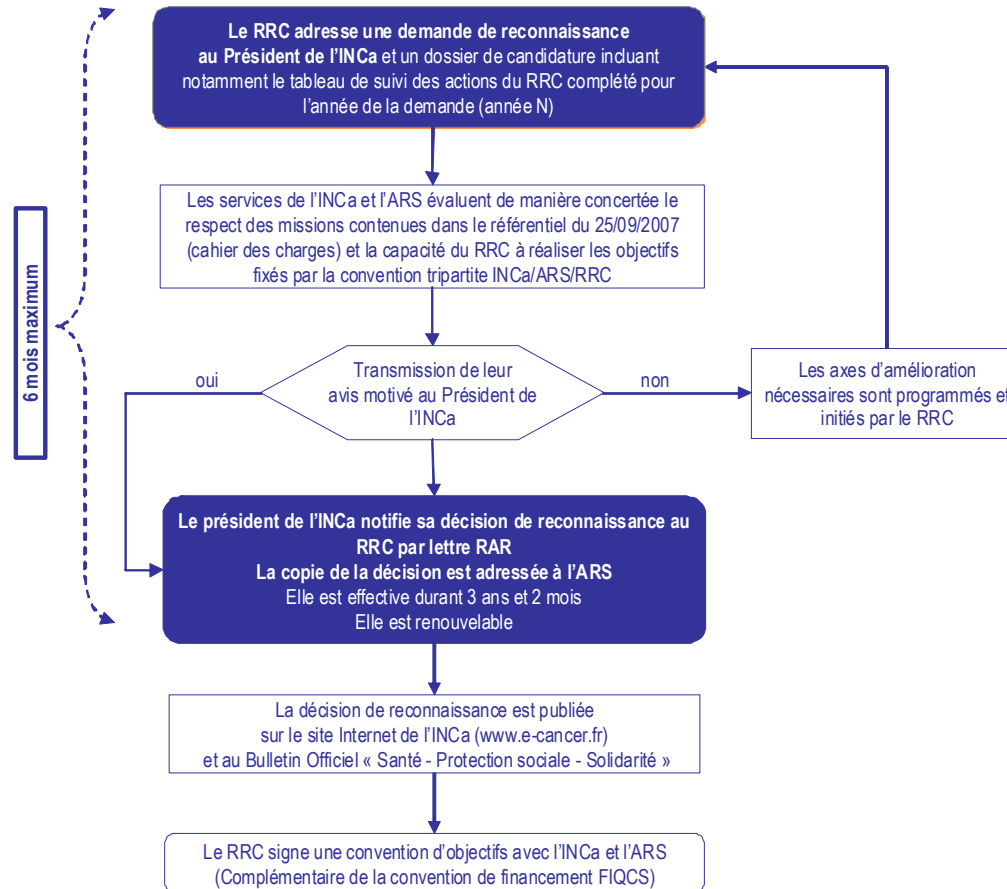
- Rassembler tous les acteurs de la région impliqués en cancérologie directement ou indirectement à travers les réseaux de proximité
- Assurer la coordination, la collaboration et la communication des acteurs libéraux et hospitaliers (information, DCC...)
- Animer une politique régionale avec tous les acteurs en amont et en aval de la prise en charge hospitalière
- Assurer la qualité des pratiques sur l'ensemble du parcours du patient (formation, référentiels, évaluations...)
- Conjuguer des savoirs et des expériences et les faire connaître (annuaires, publications...)
- Permettre une meilleure connaissance des activités de cancérologie dans la région

De l'identification à la reconnaissance des RRC

- Plan Cancer 2003-2007 : couverture du territoire national (1 RRC/région)
 - Missions du RRC :
 - ✓ Inscrites dans la circulaire du 22 fév. 2005 relative à l'organisation des soins en cancérologie
 - ✓ précisées dans un référentiel *ad hoc* annexé à la circulaire DHOS/CNAMTS/INCa du 25 sept. 2007
 - Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire 3 : organisation des RRC intégrée dans leur volet cancérologie
 - Appartenance à un RRC reconnu par l'INCa : une des conditions que doit satisfaire tout établissement autorisé pour le traitement du cancer (article R 6123-88 1° du code de la santé publique)
- => Reconnaissance des RRC : une compétence de l'INCa en articulation avec les agences régionales de santé (ARS)

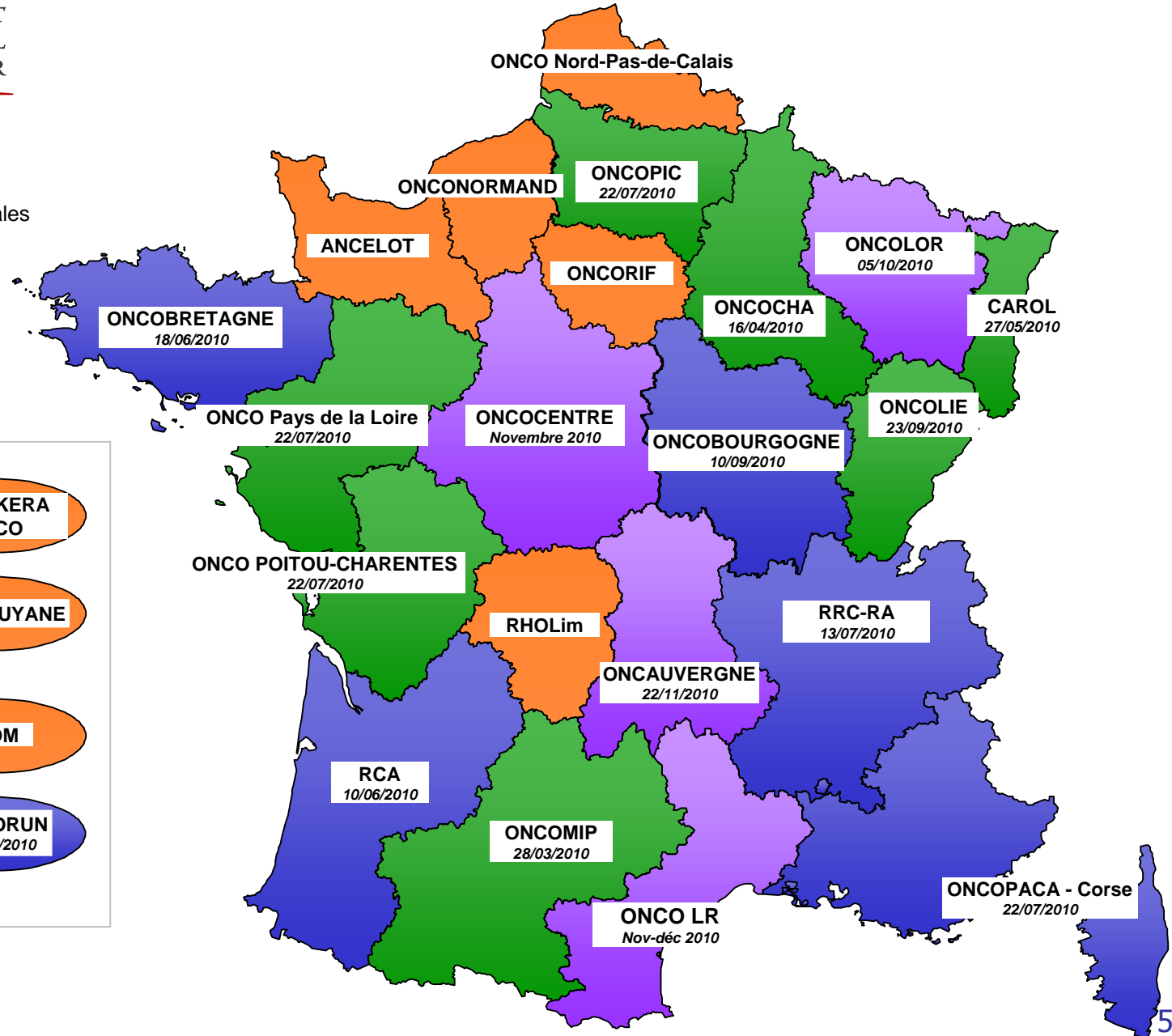
**SCHEMA DE LA PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DES RESEAUX REGIONAUX
DE CANCEROLOGIE (RRC) PAR L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER (INCa)
VISEE PAR L'APPEL A CANDIDATURES**

RECONNAISSANCE INITIALE DU RRC PAR L'INCa



- RRC reconnus
- Rencontres régionales effectuées
- Rencontres programmées
- Rencontres à programmer


- KARUKERA ONCO
- ONCOGUYANE
- ROM
- ONCORUN
06/07/2010




Diffusion de la décision de reconnaissance / e-cancer.fr

Décisions portant reconnaissance initiale des RRC


Reconnaissance du RRC de Franche-Comté ; ONCOLIE

-  Consulter la décision initiale de reconnaissance ONCOLIE (136 kB)


Reconnaissance du RRC Pays de la Loire : ONCO Pays de la Loire

-  Consulter la décision initiale de reconnaissance ONCO Pays de la Loire (31.63 kB)


Reconnaissance du RRC de Picardie : ONCOPIC

-  Consulter la décision initiale de reconnaissance ONCOPIC (31.78 kB)


Reconnaissance du RRC de Poitou-Charentes : ONCO-POITOU-CHARENTES

-  Consulter la décision initiale de reconnaissance ONCO-POITOU-CHARENTES (31.76 kB)


Reconnaissance du RRC de Midi-Pyrénées : ONCOMIP

-  Consulter la décision initiale de reconnaissance ONCOMIP (99.43 kB)

Reconnaissance du RRC de Champagne-Ardenne : ONCOCHA

-  Consulter la décision initiale de reconnaissance ONCOCHA (499.64 kB)

Reconnaissance du RRC d'Alsace : CAROL

-  Consulter la décision initiale de reconnaissance CAROL (95.26 kB)

-
- Suite à la décision de reconnaissance => signature d'une convention d'objectifs tripartite INCa/ARS/RRC :
 - ✓ 6 objectifs
 - ✓ 11 actions
 - ✓ 67 critères (côtés sur une échelle de 6 niveaux) suivis annuellement pendant la durée de la reconnaissance de 3 ans et 2 mois à partir d'un score initial de réalisation
 - Suivi annuel des actions des RRC qui s'inscrira en complément du tableau de bord régional

Objectif n° 1 : Coordonner et animer le RRC

- Organiser la coordination des membres du RRC dans le cadre de ses missions (ex. stratégie/programme d'actions ; équipe de coordination identifiée « support » de la conjugaison des savoirs et des expériences)
- Favoriser les liens entre les acteurs et faciliter le travail en partenariat (ex. mutualisation, collaboration, échanges, articulation avec des réseaux d'autres thématiques proches)

Objectif n° 2 : Diffuser et informer sur les recommandations nationales et les référentiels régionaux de cancérologie

- Implémenter auprès de tous les établissements de la région prenant en charge des patients atteints de cancer (et autres membres et partenaires du RRC) les recommandations nationales mises à disposition par l'INCa (ex. communication orale, outils d'appropriation)
- Participer aux relectures nationales des recommandations quand le RRC est sollicité par l'INCa (ex. identifications de relecteurs régionaux)

Objectif n° 3 : Promouvoir le partage de l'information médicale via le DCC

- Mettre à disposition l'annuaire régional informatisé des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) et en assurer la mise à jour permanente (accès *via* le site internet du RRC et le DCC)
- Poursuivre le déploiement du DCC dans tous les établissements en suivant le cadre national DMP-DCC (ex. fiches RCP informatisées, comptes rendu d'anatomopathologie, PPS)

Objectif n° 4 : Informer les professionnels de santé, les patients et leurs proches - Aider à la formation continue

- Mettre à disposition un site Internet, pour les professionnels, les patients et leurs proches, pour informer sur la cancérologie et communiquer sur les activités du RRC
- Informer sur l'offre de soins en cancérologie régionale (« qui fait quoi où »)
- Aider à la formation continue (ex. appropriation des outils de communication, participation au déploiement du dispositif d'annonce)

Objectif n° 5 : Evaluer les pratiques professionnelles en réseau

- Evaluer - notamment le fonctionnement des RCP (ex. articulation avec les 3C, programmes et méthodes régionaux)

Objectif n° 6 : Renseigner annuellement le tableau de bord (TdB) régional d'activité cancérologique

- ex. actualiser les données, communiquer



-
- **Mesure 18** : Personnaliser la prise en charge des malades et renforcer le rôle du médecin traitant
 - ✓ **Action 18.3** : Partager les données médicales entre professionnels de santé

 - **Mesure 19** : Renforcer la qualité des prises en charge pour tous les malades atteints de cancer
 - ✓ **Action 19.1** : Généraliser l'accès aux mesures transversales, améliorant la qualité de toute prise en charge en cancérologie, lancées par le Plan cancer précédent
 - ✓ **Action 19.3** : Accompagner la mise en place des critères d'agrément et des décrets d'autorisation du cancer et clarifier le positionnement et le rôle des organisations existantes
 - ✓ **Action 19.4** : Mener une étude sur les délais de prise en charge dans plusieurs régions
 - ✓ **Action 19.5** : Rendre accessible aux patients une information de référence sur les cancers afin d'en faire des acteurs du système de soins



52, avenue André Morizet • 92513 Boulogne-Billancourt Cedex • France
Tél. +33 (0) 1 41 10 50 00 • Fax +33 (0) 1 41 10 50 20
www.e-cancer.fr